



CONSIGNES RELATIVES A L'USAGE DE LA SALLE COMMUNALE DE RECOLOGNE PAR L'ASR

- La salle et le local pour le matériel étant gratuitement mise à notre disposition par la commune de Recologne, il nous faut impérativement rendre la salle propre
- A la fin de chaque séance, passer le **balai** et la serpillière à **tour de rôle**
- Une 2^{ème} paire de chaussures de sport réservée pour les activités en salle est souhaitable, surtout par temps de pluie
- **A l'arrivée** en cas de mauvais temps, mettre une serpillière à l'entrée.
- **NOUVEAU** local pour le matériel (petite pièce au-dessus des escaliers extérieurs). Nous partageons ce local avec d'autres associations
- **La porte du fond doit pouvoir s'ouvrir !**
- La porte doit rester fermée entre chaque passages et verrouillée à la fin des cours
- **Prière de laisser cet endroit propre et bien rangé**

- Refermer les portes et les fenêtres
- Eteindre les radiateurs
- Eteindre les lumières (attention interrupteurs à 3 endroits : à droite de la porte d'entrée, à côté de la 2^{ème} porte d'entrée et un peu plus loin sur le même mur)

ASR

Présidente	Emmanuelle ARNOUD	03.81.58.17.99
Trésorière	Mireille ROBERT	03.81.58.12.58
Secrétaire	Renée RICHARD	03.81.58.10.34

Conseillère municipale responsable de la salle :
Annie ROUSSELOT 03.81.58.13.30